

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Manche

Accusé de réception en préfecture
050-215005398-20260416-D-2026-15-AI
Date de télétransmission : 16/04/2026
Date de réception préfecture : 16/04/2026

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : Séance du 15 avril 2026
01/04/2026

Date d'affichage :
01/04/2026

Nombre de conseillers :
Elus : 19
En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un du mois de mars, à 20h, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François MARDOC, maire.

Etaient présents : Cabart Ludovic, Cauvin Hélène, Charlot Loëtitia, Duhoux François, Duval Marie-Françoise, Forgeot Mickaël, Fossé Monique, Grenier Dominique, Leclerc Marie-Joëlle, Legay Nadine, Mabire Sébastien, Mardoc François, Perrault Elisabeth, Picot Antoine, Planque Yves, Porée Thierry, Prevel Jérôme, Rossi Céline, Travers Rémy

Etaient absents/excusés :

Secrétaire de séance : François Duhoux

Délibération n°2026-15 : participation 2026 au Fonds Départemental Aide aux Jeunes (FDAJ)

Mr le Maire explique que le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) est un dispositif ayant pour objectif de développer l'autonomie des jeunes de 18 à 25 ans, en favorisant leur insertion professionnelle et sociale.

Le conseil départemental assure le financement, le pilotage et l'animation du dispositif et de nombreuses collectivités en sont les partenaires financiers.

Mr le Maire propose de renouveler l'adhésion de la commune pour l'année 2026, moyennant une participation fixée par le département à 0,23 € par habitant (montant identique à 2025).

La population totale sur Saint-Pierre-Eglise étant estimée par l'INSEE à 1792 habitants, la participation s'élèverait à 412.16 €.

Il est proposé à l'assemblée :

- DE PARTICIPER au Fonds d'Aide aux Jeunes à hauteur de 0,23 € par habitant, soit un montant total de 412.16 € ;
- D'INSCRIRE les crédits au budget 2026.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil décide de verser la participation proposée pour l'année 2026.

Extrait certifié conforme,
A Saint-Pierre-Église, le 16/04/2026

Le secrétaire de séance,
François Duhoux



Le Maire,
François MARDOC